

4.4 Durée et conditions de travail

En 60 ans, la **durée du travail** a baissé dans tous les pays développés. En France, elle a diminué de 28 %, sous l'effet tout d'abord de la salarisation de l'emploi, puis par la réduction de la **durée annuelle du travail des salariés** à temps complet. Depuis une trentaine d'années, la baisse résulte également du développement du temps partiel.

En 2010, 18 % des personnes en emploi travaillent à **temps partiel**, majoritairement des femmes. Ainsi, 30 % des femmes sont à temps partiel contre seulement 7 % des hommes. Les très petites entreprises (TPE) recourent davantage au temps partiel que les entreprises de dix salariés ou plus : fin 2010, plus du quart de leurs salariés travaillent à temps partiel. Au quatrième trimestre, les secteurs d'activité où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux sont les « autres activités de service » (39 %), « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (34 %) ainsi que « l'hébergement et la restauration » (31 %).

Certains salariés sont soumis à des horaires de travail atypiques, de façon régulière ou occasionnelle. Depuis le début des années 1990, le travail du samedi concerne le plus de salariés, et ceux du soir et du dimanche ont connu les plus fortes croissances. Presque la moitié des personnes en emploi travaille le samedi, le tiers travaille le soir et plus du quart le dimanche. La part des salariés travaillant

habituellement ou occasionnellement le dimanche a augmenté tendanciellement depuis le début des années quatre-vingt-dix. En 2010, le travail du dimanche concerne 6,4 millions de salariés, dont 2,9 de manière habituelle. Le travail dominical habituel est fortement concentré dans les services assurant la sécurité et la santé des personnes ainsi que la continuité de la vie sociale (transports, restauration, loisirs...). Travailler le dimanche va presque toujours de pair avec le travail du samedi, et souvent avec des horaires variables et une plus grande amplitude de la journée de travail. Dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial, travailler le samedi est la règle et travailler le dimanche n'est pas exceptionnel. Presque neuf personnes sur dix ayant un emploi dans ce secteur travaillent le samedi ou le dimanche, habituellement ou occasionnellement. Cette proportion est encore plus élevée dans les métiers du commerce (93 %).

En 2010, 15 % des salariés, soit environ 3,5 millions de personnes, travaillent la nuit, habituellement ou occasionnellement. C'est un million de salariés de plus qu'il y a une dizaine d'années, l'augmentation étant particulièrement forte pour les femmes. Les trois quarts des salariés qui travaillent la nuit le font dans les services : 31 % dans le secteur public et 42 % dans une entreprise privée de services. Toutefois, le travail de nuit s'est développé plus rapidement dans l'industrie. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : la durée annuelle du travail des salariés est le temps de travail réellement effectué par les salariés. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Durée du travail, population active occupée, temps partiel : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 8,5 million underemployed part-time workers in the EU-27 in 2010 », *Statistics in focus* n° 56, Eurostat, novembre 2011.
- « Heures supplémentaires et rachat de jours de congé : les dispositifs d'allongement du temps de travail vus par les salariés », *Dares Analyses* n° 054, juillet 2011.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2011.
- « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4^e trimestre 2010 », *Dares Analyses* n° 023, mars 2011.
- « Le travail de nuit des salariés en 2009 – Fréquent dans les services publics ; en augmentation dans l'industrie et pour les femmes », *Dares Analyses* n° 009, février 2011.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Horaires atypiques habituels et occasionnels des salariés en 2010

en %

	Travail occasionnel ou habituel					Horaires de travail irréguliers	
	au domicile	le soir ¹	la nuit ²	le samedi	le dimanche	Alternés	Variables
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et prof. intellect. sup	42	50	13	47	32	1	26
Professions intermédiaires	19	36	15	47	29	6	22
Employés	9	25	13	53	32	6	25
Ouvriers	2	28	20	42	18	16	15
Durée du travail							
Temps complet	15	35	17	49	28	8	21
Temps partiel	13	22	7	44	25	3	27
Ensemble	15	33	15	48	28	7	22

1. Entre 20 heures et minuit. 2. Entre minuit et 5 heures.

Note : ces données sur le travail de nuit, le samedi, etc., sont supérieures à celles usuellement publiées car la proportion de salariés concernés ici comprend ceux qui ont habituellement des horaires de travail atypiques plus ceux qui ont occasionnellement connu ces situations.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Temps partiel selon le sexe en 2010

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 488	12 203	25 691
Actifs à temps complet	93,3	69,9	82,2
Actifs à temps partiel ¹	6,7	30,1	17,8
dont : moins de 15 heures	1,1	4,3	2,6
de 15 à 29 heures	3,4	16,0	9,4
30 heures ou plus	1,5	8,8	5,0
non renseigné	0,7	1,0	0,8

1. Y compris les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Lecture : en moyenne en 2010, 16,0 % des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel entre 15 et 29 heures par semaine.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Le travail du dimanche en 2010

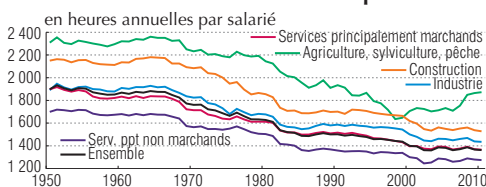
en %

	Salariés travaillant le dimanche		
	habituelle-ment	occasionnelle-ment ou habituellement	jamais
Hommes	11,3	17,2	71,4
Femmes	14,2	13,3	72,5
Diplôme			
Supérieur au bac	10,0	23,0	66,9
Baccalauréat ou équivalent	13,6	15,3	71,1
CAP, BEP	14,2	13,0	72,8
Brevet des collèges, aucun dipl.	12,1	11,5	76,2
Employeur			
État et collectivités locales	10,5	13,3	76,0
Autre	20,5	21,7	57,8
Effectif salariés (en milliers)	2 896,8	3 463,0	16 353,6
Effectif non-salariés (en milliers)	844,1	768,3	1 344,1

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

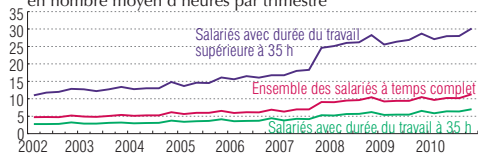
Durée annuelle du travail des salariés par branche



Note : le poste « Services principalement non marchands » correspond au regroupement des items « Administration publique », « Enseignement », « Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Heures supplémentaires déclarées par salarié en nombre moyen d'heures par trimestre


 Note : les évolutions du nombre d'heures supplémentaires déclarées à compter du 4^e trimestre 2007 reflètent pour partie une modification des comportements déclaratifs des entreprises à l'enquête, à la suite de l'entrée en vigueur des mesures incitatives de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) d'août 2007.

Champ : salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2010

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	50,8	40,6	9,7	45,5	26,2
Autriche	54,1	42,0	9,0	43,8	25,2
Belgique	55,9	39,2	9,0	42,3	24,0
Bulgarie	45,1	41,2	2,2	2,6	2,4
Chypre	48,6	41,1	6,5	12,7	9,3
Danemark	47,9	37,7	15,2	39,0	26,5
Espagne	48,5	40,4	5,4	23,2	13,3
Estonie	43,8	40,7	7,1	14,5	11,0
Finlande	48,3	39,1	10,0	19,6	14,6
France	53,4	39,4	6,7	30,1	17,8
Grèce	49,7	40,5	3,7	10,4	6,4
Hongrie	42,6	40,5	3,9	8,0	5,8
Irlande	47,9	38,4	11,8	34,7	22,4
Italie	45,5	39,0	5,5	29,0	15,0
Lettonie	42,6	40,4	7,8	11,4	9,7
Lituanie	40,9	39,6	6,7	9,3	8,1
Luxembourg	50,2	40,0	4,0	36,0	17,9
Malte	46,9	40,5	6,0	25,0	12,5
Pays-Bas ²	50,5	38,9	25,4	76,5	48,9
Pologne	47,3	40,9	5,7	11,5	8,3
Portugal	46,8	40,2	8,2	15,5	11,6
Rép. tchèque	48,6	41,2	2,9	9,9	5,9
Roumanie	40,0	41,1	10,6	11,4	11,0
Royaume-Uni	46,6	42,2	12,6	43,3	26,9
Slovaquie	45,6	40,6	2,8	5,4	3,9
Slovénie	46,9	41,1	8,6	14,7	11,4
Suède	48,8	39,9	14,0	40,4	26,4
UE à 27	48,0	40,4	8,7	31,9	19,2

1. Personnes travaillant à temps complet.

2. Rupture de série.

Source : Eurostat.